

Code d'article 320.15**Description** PLATEAUX PÂTISSERIE - MOYENS**Catalogue** HOS 209**Mise à jour** 01/10/2025 08:31:11**Spécifications du produit**

Unité de mesure CENT

Dimensions 30x21 CM

Matériel CARTON

Couleur BLANC

Grammage 400 G/M2

Poids net d'une unité (g) 2,60

Code Décision 97/129/CE PAP 21

Signage Triman et Info-Tri

**Codes**

Intrastat 48232000

ITF14 18420499320158

EAN13 8420499320151

Colisage**Paquet**

Unités / paquet 125

Dimensions paquet (cm) 20,00 x 30,00 x 9,50

Poids brut colis (kg) 3,25

Volume paquet (m³) 0,0057000

Code Décision 97/129/CE LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

**Carton**

Unités / carton 250

Paquets /carton 2

Dimensions carton (cm) 27,00 x 31,00 x 22,00

Poids brut carton (kg) 6,50

Volume carton (m³) 0,0184140

Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

**Palette**

Cartons / couche 12

Cartons / palette 60

Conditionnement (U base x couches) 12 x 5

Poids (kg) 414,00

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclé



Recyclable



Biodégradable

Compostable
EN 13432

Four



-40°C/+70°C



Cash & Carry

**Certificats**

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Produit comportant au moins 80% de matières recyclées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Produit compostable industriel conforme à la norme EN13432.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Image du paquet

